



Membres en exercice	20
Membres présents	14
Pouvoirs	
Votes :	
Pour	14
Contre	
Abstentions	

DELIBERATION N° 06/2025

OBJET : SUBVENTION AMICALE DU PERSONNEL

Réunion du 11 mars 2025



Le Conseil d'administration de l'Agence départementale d'appui aux territoires, convoqué le 24 février 2025, s'est réuni le 11 mars 2025 à 10h, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN, Présidente de l'ADAT.

Etaient présents les membres de l'Agence suivants :

Gabriel BAULIEU, Olivier BILLOT, Elisabeth BROSSARD, François CUCHEROUSET, André-Marie DEPOUTOT, Marie-Christine DURAI, représentant Damien CHARLET, Raphaël KRUCIEN, Michel LAURENT, Thierry MAIRE DU POSET, Charles PIQUARD, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Michel VIENET, Martine VOIDEY

Etaient excusés les membres de l'Agence suivants :

Marie-Noëlle BIGUINET, Marie-France BOTTARLINI, Damien CHARLET, représenté par Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Patrick GENRE, Géraldine LEROY, Daniel PERRIN, Patricia LIME-VIEILLE, Thierry VERNIER

VU le Code général des collectivités territoriales

En cohérence et concordance avec le Budget Primitif 2025 voté, il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'Amicale du personnel de l'ADAT.

Cette somme est inscrite à l'article 65748 du Budget Primitif 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration

DECIDENT à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de 10 000 € en faveur de l'Amicale du personnel de l'ADAT.

La Présidente de l'ADAT,

Christine BOUQUIN

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le

ID : 025-200066264-20250311-D06_2025-DE

